

## FICHE SIGNALÉTIQUE

## Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

## Nom et adresse du fabricant

**HENRY.**

The W.W. Henry Company  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, U.S.A.  
15001

No. de téléphone : (724) 203-8499  
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

## No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit : **Henry 263 - Colle pour tapis extérieur « WeatherPro »**

Famille chimique : Mélange.

Dénomination Chimique : S/O

Formule Chimique : N/Ap

Nom Commercial et

Synonymes

: Henry® 263

Poids Moléculaire : S/O

Utilisation du Produit : Adhésif pour l'installation de tapis extérieur. Base de solvant.

Classification SIMD \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : \* 1      Inflammabilité : 3      Réactivité : 0

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.  
Classification pour SIMDUT:  
Catégorie B2 (Liquides Inflammable);  
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200).

Classification dangereuse:  
Liquide inflammable;  
Danger aigu pour la santé;  
Danger chronique pour la santé.

**En Cas d'urgence** : Pâte - havane. Légère odeur de solvant.  
Attention!  
Liquide et vapeur inflammable. La vapeur risque de causer un incendie instantané! Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration peut apparaître durant l'avalement ou le vomissement et causer des lésions pulmonaires. Risque de causer une irritation respiratoire. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. Contient des particules qui risquent de causer une lésion pulmonaire ou le cancer si elles sont inhalées en grande quantité.

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:****Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)**

*Inhalation:* Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer la dépression du système nerveux central, ayant comme conséquence des étourdissements, des maux de tête allant jusqu'à l'inconscience.

*Contact cutané:* Irritation de légère à modérée.

*Contact oculaire:* Peut causer une légère irritation de l'oeil.

**Ingestion:** Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

**Effets de l'exposition à long terme (chronique)**

: Un contact continu ou à répétition risque de causer l'augmentation des rougeurs, des démangeaisons ou de cloques sur la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins. En cas de création de poussières, l'inhalation continue peut causer la cicatrisation tissu pulmonaire, une maladie appelée silicose.

**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Effets environnementaux potentiels**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Kaolin	1332-58-7	10.00 - 30.00
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	10.00 - 30.00
Pierre à chaux	1317-65-3	10.00 - 20.00
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	10.00 - 20.00
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	10.00 - 20.00
Silice cristalline	14808-60-7	0.10 - 1.00
Titane, dioxyde de	13463-67-7	0.10 - 0.50

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

**Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

**Contact avec les yeux** : En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

**Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

**Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

: Liquide et vapeur inflammable.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas.  
La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme.  
Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

: Liquide combustible Classe III B.

**Propriétés comburantes** : Aucun(e).

**Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques**

: N'est pas sensé être sensible aux impacts.  
Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.  
Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte.

**Moyen d'extinction approprié** : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

**Produits de combustion dangereux**

- : Oxydes de carbone; Aldéhydes; Oxydes d'azote (NOx); Oxydes de soufre; Hydrocarbures polycycliques aromatiques; Oxyde de calcium; Autres composés organiques non identifiés.

**Évaluation NFPA**

	0- Aucun risque	1- Mineur	2- Modéré	3- Grave	4- Menace pour la vie
: Santé:	1	Incendie: 3	Instabilité: 0	Autres dangers:	None

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**Nettoyage des déversements**

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiéclaboussures durant le processus de nettoyage. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Les résidus, même détrempés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites**

- : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Non applicable.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manutention sécuritaire** : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Lors de la manipulation, mettre à la terre tout les équipements. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques. Température de stockage recommandée: < 32,2°C (90°F).

**Substances incompatibles**

- : Oxydants forts; Acides; Alcalis.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Limites d'exposition**

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Kaolin	2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)	P/D
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	P/D	P/D	P/D	P/D
Pierre à chaux	P/D	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) (comme bruine d'huile minérale)	P/D	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruine d'huile minérale)	P/D
Solvant naphtha aliphatique léger (pétrole)	P/D	P/D	500 ppm	P/D
Silice cristalline	0.025 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D	0.1 mg/m <sup>3</sup> (limite finale)	P/D
Titane, dioxyde de	10 mg/m <sup>3</sup>	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)	P/D

\*Note: La limite PEL d'OSHA inscrite ci-dessus pour «Fraction légère du solvant naphtha (pétrole)» sont des valeurs de limite finale/évaluée et sont pour 'VM&P Naphtha'.

#### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

#### Protection respiratoire

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.

#### Protection pour la peau

- : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

#### Protection pour les yeux / visage

- : Lunettes de sécurité ou lunettes selon besoins pour le travail.

#### Autre équipement de protection

- : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

#### Hygiène personnelle

- : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: pâte	Apparence	: havane
Odeur	: Légère odeur de solvant.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: P/D	Densité relative	: 1,12
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Densité de vapeur (Air = 1)	: > 1	Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)	: < 1
Composés organiques volatils (COV)	: 325 g/L (2,71 lbs/gal)	Matières volatiles (% en poids)	: 30,2%
Taille des poussières	: P/D	Renseignement générique	: Aucun renseignements supplémentaires.
Point d'éclair	: < - 6,7°C (20°F) (Basé sur les ingrédients)		

<b>Point d'éclair, méthode</b>	: Setaflash Closed Tester	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: 1,1% (Basé sur les ingrédients)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: 7,5% (Basé sur les ingrédients)
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Chaleur extrême. Températures supérieures à: 32,2°C (90°F).
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Oxydants; Acides; Alcalins.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, foie et reins.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption cutanée</i> : NON <i>Peau &amp; Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Données toxicologiques</b>	: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<b>Ingrédients</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b> <b>inh, rat</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
		<b>orale</b>	<b>cutané</b>
Kaolin	P/D	> 5000 mg/kg	> 5000 mg/kg
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	P/D	P/D	P/D
Pierre à chaux	P/D	6450 mg/kg	P/D
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 4 mg/L	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	P/D	> 8000 mg/kg	3000 mg/kg
Silice cristalline	P/D	P/D	P/D
Titane, dioxyde de	> 6820 mg/m <sup>3</sup>	> 25,000 mg/kg	> 10,000 mg/kg

<b>Cancérogénicité</b>	: Ce produit contient de la silice cristalline-quartz. La silice cristalline-quartz est classé comme étant cancérogène par IARC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2), NTP (Groupe 1) et OSHA (OSHA select carcinogen). Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est classifié comme étant possiblement cancérogène par IARC (Groupe 2B).
<b>Effets sur la reproduction</b>	: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.
<b>Tératogénicité</b>	: N'est pas sensé être un tératogène.
<b>Mutagénicité</b>	: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
<b>Épidémiologie</b>	: Pas disponible.
<b>Sensibilisation à la matière</b>	: N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
<b>Matières synergiques</b>	: P/D
<b>Propriétés irritantes du produit</b>	: Irritation de légère à modérée.
<b>Autres dangers importants</b>	: Voir Section 2 pour des renseignements supplémentaires.
<b>Maladies aggravées par une surexposition</b>	: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.



**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Aucun à notre connaissance.

**SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1133	ADHÉSIFS	3	II	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Expédition en quantité limitée possible dans des récipients de transport d'au plus 5,0 L, dans des emballages combinés d'une masse brute d'au plus 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
Les États-Unis	UN1133	Adhésives	3	II	
Les États-Unis Renseignements supplémentaires	Expédition en quantité limitée possible dans des récipients de transport d'au plus 5,0 L, dans des emballages combinés d'une masse brute d'au plus 30 kg. Référez-vous à 49 CFR 173.150 (b) et disposition spéciale 149.				

**SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Renseignement canadien :**

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

**Classification canadienne SIMDUT:** *Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.*

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Non applicable.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer et/ou des effets nocifs sur la reproduction. Contient: Silice cristalline, quartz; Ce produit peut également contenir des traces de : Naphtalène; éthylbenzène; Toluène; benzène; Plomb; Cadmium.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' : Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Kaolin (MA, MN, NJ, PA, RI); Poudre de calcaire (MA, MN, NJ, PA, RI); Silice cristalline, quartz (MA, MN, NJ, PA, RI); bioxyde de titane (MA, MN, NJ, PA, RI).

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CA: California  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR: Code of Federal Regulations  
DOT: Department of Transportation  
EPA: Environmental Protection Agency  
HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
Inh: Inhalation  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota  
P/D: Pas disponible  
S/O: Sans objet  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2011.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2011.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2011 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List - version du 15 avril 2011.

### **DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

**Préparée pour :**

The W.W. Henry Company  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, U.S.A.  
15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

**Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)**

: 14/05/2008

**Date de révision de la fiche (dd/mm/yyyy)**

: 26/04/2011

**No. de la révision**

: 2

**Renseignements sur la révision**

- : Sections 2 et 3, commuté.  
sections de la FDS mises-à-jour:
- 2. IDENTIFICATION DES DANGERS;
  - 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS;
  - 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE;
  - 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;
  - 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES;
  - 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
  - 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

**FIN DU DOCUMENT**